



SAVED BY THE BEEP

THURSDAY, SEPTEMBER 28, 2023

**THURSDAY, SEPT. 28, 2023, IS ONTARIO'S
FIRST TEST YOUR SMOKE ALARM DAY!**

Having working smoke alarms is your best chance to keep you and your family safe in the event of a fire.

Test smoke alarms at least once a month. If they're not working, change the batteries or replace the unit.

Test your alarm, whether it is battery-powered or hardwired, by pressing the test button on your smoke alarm. The alarm should make loud beeping sounds.

Change the batteries at least once a year or whenever the low battery warning sounds.

Smoke alarms don't last forever. They wear out and need to be replaced every 10 years.

Working smoke alarms save lives, cutting the risk of dying in a home fire in half.

Ontario law requires working smoke alarms on every storey of the home and outside all sleeping areas. Failure to comply with smoke alarm legislation could result in a fine.

If you need help, or advice about smoke alarms, contact your local fire department.

#SavedByTheBeep

www.TestYourSmokeAlarmDay.ca





SAUVÉ PAR LE BIP)))

JEUDI LE 28 SEPTEMBRE 2023

**JEUDI LE 28 SEPTEMBRE 2023 C'EST LE PREMIER
JOUR DU TEST D'AVERTISSEUR
DE FUMÉE EN ONTARIO.**

La présence d'un avertisseur de fumée et d'un plan d'évacuation en cas d'incendie sont les meilleurs moyens d'assurer votre sécurité et celle de votre famille

Testez les avertisseurs de fumée au moins une fois par mois. S'ils ne fonctionnent pas, changez les piles ou remplacez l'avertisseur

Testez votre avertisseur, que ce soit un avertisseur à piles ou un avertisseur câblé, en appuyant sur le bouton de test. L'avertisseur doit émettre le son d'un bip fort.

Remplacez les piles au moins une fois par an ou à chaque fois que le signal d'alerte de pile faible se déclenche.

Les avertisseurs de fumée ne sont pas éternels. Ils se dégradent et doivent être remplacés après 10 ans.

Les avertisseurs de fumée fonctionnels sauvent des vies, réduisant de moitié le risque de mourir dans un incendie domestique.

La loi ontarienne exige des avertisseurs de fumée fonctionnels à chaque étage des habitations et à l'extérieur de toutes les chambres à coucher. Le non-respect de la législation sur les avertisseurs de fumée est punissable avec une amende.

Si vous avez besoin d'aide ou de conseils sur les avertisseurs de fumée, contactez votre service d'incendie local.

